

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 66
- présents suppléants : 1
- procurations : 8
- suffrages exprimés : 75

**DELIBERATION n° 2020/080**

L'an deux mille vingt, le trente du mois de juillet à dix-huit heures trente, en séance publique à la salle des fêtes de Lannemezan, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan, légalement convoqué dans les délais prescrits le 24 juillet 2020 par M. Bernard PLANO, Président de la communauté de communes du Plateau de Lannemezan. Monsieur Robert MONZONI a été désigné secrétaire de séance.

**Étaient présents les conseillers communautaires suivants :**

**Conseillers titulaires :** Lionel CAZAUX, Pascale LEONARD, Roger RIGOBERT LACOME, Albert BEGUE, Maryvonne HEGUY, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Christophe MUSE, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Xavier SARNIGUET, Jean-Bernard COLOMES, Jean-Marc DUPOUY, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Noël ABADIE, Bernadette GACHASSIN, Romain CAUCHOIS, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Christine MONLEZUN, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Jean-Charles LAUREYS, Céline CASSAGNEAU, Roland PUJO, Patricia CORREGE, André QUINON, Serge SOHIER, Alain DASQUE, Geneviève PFLIMLIN, Bernard PLANO, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLON, Robert MONZANI, Jean Marie DA BENTA, Jacqueline ALFONSO, Stéphanie LAGLEIZE, Cindy SIBE, Jean-Pierre CABOS, Sandrine DURAN, Alain MAILLE, Isabelle ORTE, Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Dominique DEMIMUID, Christine FAUGERE, Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, André DUPOUTS, Joëlle VIGNEAUX, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Joël DEVAUD, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET, Gérard SABATHIE, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO

**Conseiller suppléant :** Olivier REGIPA

**Conseillers excusés :** Fabienne LOHOU BOLZER, Jean-Marc GRANIE, Jean-Marc BABOU, Guy RAYNAL

**Conseillers représentés :**

M. Bruno FOURCADE, commune d'Artiguemy, ayant donné pouvoir à Mme Joëlle ABADIE,  
M. Philippe SOLAZ, commune de La Barthe de Neste, ayant donné pouvoir à Mme Maryvonne HEGUY,  
M. Maurice LOUDET, commune de La Barthe de Neste, ayant donné pouvoir à Mme Maryvonne HEGUY,  
Mme Catherine CORREGE, commune d'Escala, ayant donné pouvoir à M François DABEZIES,  
Mme Nathalie SALCUNI, commune de Lagrange, ayant donné pouvoir à M Laurent LAGES,  
Mme Françoise PIQUE, commune de Lannemezan, ayant donné pouvoir à M. Alain MAILLE,  
M. Nicolas TOURON, commune de Lannemezan ayant donné pouvoir à M. Bernard PLANO,  
M Philippe LACOSTE, commune de Lannemezan ayant donné pouvoir à Mme Sylvie ORTEGA,

**Conseillers ayant quitté la séance avant le vote de la délibération :** Jean-Paul LARAN (avec procuration de Madame Fabienne ROYO), Pascal LACHAUD.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20200730-2020-080-DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020

**Objet : Ressources humaines – Mise à disposition d'un agent de service polyvalent à la commune de Bourg de Bigorre – Renouvellement convention à compter de septembre 2020**

Monsieur le Président demande de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition de l'agent de service polyvalent avec la commune de Bourg de Bigorre, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour un an renouvelable, suivant les mêmes modalités que la convention en cours qui se termine le 31 août 2020, ainsi que tout document afférent.

Cet agent assume l'ensemble des activités liées à l'entretien des locaux et aux différents temps de la vie scolaire.

La commune remboursera à la CCPL sur la base d'un titre de recettes trimestriel les frais liés à cette mise à disposition.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

**DECIDE**

- de signer une convention de mise à disposition d'un agent de service polyvalent avec la commune de Bourg de Bigorre à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour une durée d'un an renouvelable suivant les modalités exposées précédemment, ainsi que tout document afférent.

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO



Affichée le **03 AOUT 2020**

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20200730-2020-080-DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020